



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pisciculture

Question écrite n° 12662

## Texte de la question

M. Yvon Abiven attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la position de la France à l'égard des propositions du Royaume-Uni en matière de bien-être dans les élevages agricoles. En effet, les entreprises piscicoles et marines françaises s'inquiètent du dépôt d'un projet de recommandation concernant les poissons d'élevage devant le comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe. Ce projet fixe des conditions d'élevage très différentes de la pratique des exploitations françaises qui, si elles étaient reprises dans un texte normatif, auraient des effets très graves sur le développement comme sur la poursuite des activités piscicoles. En outre, aucune justification scientifique ne fonde ce projet. C'est pourquoi il lui demande de préciser sa position sur ce projet, inacceptable en l'état pour la profession et la filière piscicole.

## Texte de la réponse

Un projet de recommandation concernant le bien-être des poissons d'élevage a été présenté par le Royaume-Uni, lors de la 34<sup>e</sup> réunion du comité permanent de la convention sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe à Strasbourg en octobre 1997. Ce projet prévoit des normes de densité pour les truites et les saumons ainsi que des pratiques d'élevage incompatibles avec les réalités économiques actuelles de la filière française, premier producteur de truites européen. A la demande de la délégation française, formulée lors de la présentation de ce projet, le comité permanent précité a reconnu que des négociations ne pourraient s'envisager qu'après obtention de résultats scientifiques objectifs sur le sujet. Une étude réalisée par l'INRA, le CNEVA et l'IFREMER est actuellement cofinancée par les pouvoirs publics afin de disposer de tels résultats. De plus, une enquête sera très prochainement réalisée par le ministère de l'agriculture et de la pêche afin de bien identifier et quantifier les pratiques françaises en matière d'élevage piscicole. Plusieurs réunions de concertation et d'information regroupant les scientifiques, les professionnels et les représentants de l'administration ont déjà été organisées afin d'anticiper les négociations à venir. Lors de ces négociations, la démarche adoptée par la France lors des discussions relatives au bien-être des autres espèces animales sera poursuivie, dans le sens de la promotion de solutions équilibrées entre les impératifs de protection de l'animal et l'intérêt des consommateurs, notamment les moins aisés qui souhaitent se procurer des produits de qualité à des prix abordables.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvon Abiven](#)

**Circonscription :** Finistère (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12662

**Rubrique :** Aquaculture et pêche professionnelle

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 6 avril 1998, page 1852

**Réponse publiée le** : 13 juillet 1998, page 3884